

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Cher du Service Administratif
de l'Assemblée

N° 2008-3-3-3
Séance du vendredi 7 mars

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

RD 2 - WITTELSHEIM

Travaux d'aménagement de la rue d'Ensisheim

Convention financière

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5 e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le règlement financier du Département,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention financière, jointe au rapport, avec la Commune de WITTELSHEIM qui prévoit la participation financière du Département aux travaux d'aménagement de la rue d'Ensisheim, voirie communale,
- autorise le Président à signer et à exécuter cette convention à conclure avec la Commune,
- précise que la dépense, estimée et plafonnée à 381 784 €, sera imputée au budget du Département au Programme A0 86 « Voirie communale exceptionnelle », Millésime 2008, Chapitre 204, Nature 20414.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER